



L'anti-gaspi

La Minute prévention vous présente ces gestes quotidiens qui préservent la planète, pour agir en conscience et faire la différence ! C'est une minute soucieuse du devenir des déchets :

tri, recyclage, lutte contre le gaspillage. Elle donne des clés de compréhension, des repères et des solutions pour, ensemble, réduire nos déchets.



Non au gaspillage alimentaire

En France, le gaspillage alimentaire représente 20 kg de déchets par personne par an dans la consommation des ménages, dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés. Environ 130€ par personne sont ainsi, chaque année, jetés à la poubelle, qui plus est dans la mauvaise poubelle. Ce sont alors 15 à 30% des déchets alimentaires, présents - à défaut - dans le sac d'ordures ménagères, qui pourraient être compostés. Aussi, préférer le bac à déchets verts, le composteur*, voire le lombricomposteur pour recycler ses épluchures, fruits et légumes abîmés, fleurs fanées... et ainsi obtenir un engrais naturel, bon pour ses plantations, s'avère être un choix plus vertueux. Quand on ne dispose pas de ces équipements, réduire ses déchets au quotidien revient à agir en conscience, au bénéfice de l'environnement et de son porte-monnaie : anticiper et quantifier ses besoins, préparer sa liste de courses, être attentif aux dates de péremption...

Non au suremballage

Comme le refus du gaspillage alimentaire, orienter ses choix vers moins d'emballages, notamment plastique, relève de l'engagement bienveillant. Penser à se munir de contenants et de sacs en tissu pour faire ses courses, privilégier autant que possible l'achat en vrac et le « faire par soi-même » sont des gestes gagnants pour la santé du Vivant. Il faut garder à l'esprit que quand ils ne peuvent être recyclés les déchets sont enfouis ou incinérés. Bien trier ses déchets et dire non au suremballage, c'est contribuer à réduire les coûts de collecte et de traitement de nos déchets : dans l'agglomération, une tonne d'emballages plastique collectée-traitée revient à 224€, contre 139€ la tonne de biodéchets et 43€ la tonne de verre. Parfois complexes, les consignes de tri sont à observer de près, tous les plastiques ne pouvant être recyclés aujourd'hui. Exemples : les pots de yaourt et barquettes en plastique ne doivent pas être jetés dans le sac jaune mais dans les ordures ménagères ; il convient de bien vider ses bouteilles en plastique avant de les jeter au tri, sans quoi elles ne seront pas recyclées.

Données chiffrées nationales fournies par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

* Composteur en bois vendu en ligne sur troyes-champagne-metropole.fr (habiter-vivre/gérer-mes-déchets/compostage), 28€. Guide du compostage téléchargeable gratuitement.